



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

SYNTHÈSE DU MÉMOIRE

PRENDRE SOIN DES AÎNÉS : UNE PRIORITÉ AU QUÉBEC

LE RÔLE **ESSENTIEL** DE L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE PAR LA RECONNAISSANCE DE SON PLEIN CHAMP D'EXERCICE

OCTOBRE 2020

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les aînés ainsi que les enjeux de la protection du public combinés aux restrictions du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire amènent l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) à se prononcer sur la place importante qu'occupe l'infirmière auxiliaire auprès des aînés. Les solutions proposées dans ce mémoire touchent les secteurs publics et privés de tous les milieux de vie des aînés et permettront de bonifier rapidement l'offre de service à cette clientèle vulnérable.

L'infirmière auxiliaire détient les compétences et le jugement professionnel requis pour répondre aux multiples besoins des aînés, pour prodiguer des soins de qualité au moment opportun et pour participer à leur bien-être ainsi qu'à l'amélioration de leur sentiment de sécurité. Il est primordial de reconnaître le plein potentiel de l'infirmière auxiliaire et l'importance de sa contribution par une utilisation optimale de son champ d'exercice dans les milieux de vie des aînés, publics ou privés, tels que les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les résidences privées pour aînés (RPA), les ressources intermédiaires (RI) et les centres locaux de services communautaires (CLSC) dans les activités du soutien à domicile (SAD). Dans le contexte de la 2^e vague de la pandémie, il est essentiel que toutes les ressources disponibles soient déployées et utilisées judicieusement.



L'uniformisation du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire dans les milieux de vie pour aînés

L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation des multiples besoins des aînés, notamment par le biais de collectes de données prévues pour diverses situations cliniques. Elle dispense les soins et les traitements médicaux requis, maintient une communication efficace au sein de l'équipe interdisciplinaire et accompagne la personne et le proche aidant dans leur parcours aux multiples transitions hors du milieu naturel, passage obligé pour la majorité des aînés en perte d'autonomie.

En dépit de ses compétences et de sa fine connaissance de la clientèle gériatrique, encore aujourd'hui, certaines directions de soins infirmiers ajustent à la baisse les activités professionnelles qui peuvent être exercées par les infirmières auxiliaires, restreignant ainsi leur autonomie. En effet, des restrictions à l'exercice persistent, même si ces activités font partie du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire et que celle-ci possède les compétences requises pour les pratiquer. Permettre à l'infirmière auxiliaire d'utiliser entièrement ses connaissances et ses compétences et uniformiser son champ d'exercice dans tous les milieux fera en sorte que dans cette deuxième vague, elle pourra contribuer à freiner les éclosions, encadrer les nouveaux PAB, s'impliquer dans les futures campagnes de vaccination et améliorer la prestation de soins de qualité et sécuritaire aux aînés.

La pandémie et le vieillissement de la population dictent une action urgente. Le temps presse. Nous recommandons les priorités suivantes, lesquelles peuvent être mises en place rapidement et ne nécessitent aucune formation additionnelle :

- transmettre le tableau des restrictions à l'exercice à la Direction nationale des soins et services infirmiers en vue d'une diffusion auprès des directions de soins infirmiers des établissements du réseau de la santé afin de supprimer les barrières à l'exercice et de permettre le plein champ d'exercice dans tous les milieux de soins;
- élaborer et diffuser un arbre décisionnel afin que l'infirmière auxiliaire puisse initier rapidement une mesure de précaution additionnelle;
- maximiser la place de l'infirmière auxiliaire dans les campagnes de vaccination;
- favoriser l'embauche d'un plus grand nombre d'infirmières auxiliaires travaillant à temps complet dans tous les milieux de vie pour aînés;
- diffuser les cadres et outils de référence élaborés par l'OIIAQ auprès d'établissements du réseau de la santé afin de clarifier, d'optimiser et d'uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire.

En tant qu'Ordre professionnel et afin de soutenir la mise en place des solutions, l'OIIAQ s'engage à :

- rappeler aux membres le cadre légal des neuf activités réservées ainsi que des trois activités autorisées de l'infirmière auxiliaire;
- participer à l'élaboration d'un arbre décisionnel visant à initier une mesure de précaution additionnelle;
- transmettre ce mémoire ainsi que les communications qui s'y rattachent au Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII) et aux Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);

Outre les défis pressants liés à la gestion de la pandémie, les solutions recommandées permettraient de :

- limiter les éclosions en temps de pandémie;
- maximiser la contribution à l'évaluation de l'infirmière auxiliaire;
- répondre aux besoins anticipés en matière de campagnes de vaccination;
- garantir la prestation de services de soins à un nombre croissant de résidents;
- assurer un leadership efficace auprès des PAB de tous les milieux pour aînés;
- favoriser la stabilité des aînés dans leurs milieux de vie.